

FORMULAIRE DE PARTICIPATION DES COMMANDITAIRES ET DES EXPOSANTS

Complétez ce formulaire et retournez-le au nccsecretariat@evaluationcanada.ca.

2 000 ¢ ± T\/L

Forfait de commandite diamant		2 000 \$ + TVH	
Sélection d'options limitée :	Remarques d'ouverture ou de clôture (2 disponibles)	Oui	Non
	Salles avec signalisation personnalisée (4 disponibles)	Oui	Non
	Porte-nom (EXCLUSIVE, 1 disponible)	Oui	Non
	Repas avec signalisation personnalisée (4 disponibles)	Oui	Non
	Affiche de table avec signalisation personnalisée (4 disponibles)	Oui	Non
	Espace de kiosque / d'exposition (table, 4 disponibles)	Oui	Non
Forfait de c	ommandite platine	1 500 \$ + T	VH
Sélection d'options limitée :	Repas avec signalisation personnalisée (4 disponibles)	Oui	Non
	Affiche de table avec signalisation personnalisée (4 disponibles)	Oui	Non
	Espace de kiosque / d'exposition (table, 4 disponibles)	Oui	Non
Forfait de commandite or Espace de kiosque / d'exposition (table, 4 disponibles)		1 000 \$ + T	Non
Forfait de c	ommandite argent	750 \$ + TV	Н
Forfait de commandite bronze		500 \$ + TVH	
	ous sera envoyée sous peu aven votre total et les informati	-	
Coordonné	es Information de fa	cturation (s	i pas le même)
Coordonné Entreprise / De	es Information de fa épartement : Entreprise / Départen	cturation (s	i pas le même)
Coordonné Entreprise / De Nom du conta	épartement : Entreprise / Département : Nom du contact :	ecturation (s	i pas le même)
Coordonné Entreprise / De Nom du conta	es Information de fa épartement : Entreprise / Départen	ecturation (s	i pas le même)
Coordonné Entreprise / De Nom du conta Adresse posta	épartement : Entreprise / Département : Nom du contact :	ncturation (s	i pas le même)

Politique d'annulation des exposants et des commanditaires : Une fois qu'une facture d'espace d'exposition et/ou de commandite a été émise, l'annulation de tout ou partie de l'espace d'exposition et/ou de commandite demandé avant le 22 janvier 2026 donnera droit à la Société canadienne d'évaluation – Section de la capitale nationale (SCÉ-SCN) à une des frais d'annulation de 25 % de la valeur de l'exposition et/ou de commandite pour lesquels l'annulation est demandée. Aucune annulation ne sera autorisée après le 22 janvier 2026. L'exposant et/ou le commanditaire seront responsables après cette date du montant total de l'exposition et/ou de la valeur de la commandite et de toute collection qui en découle, tel que raisonnablement déterminé par la SCÉ-SCN. L'avis d'annulation doit être reçu par écrit par la SCÉ-SCN.